

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 9 (1897)
Heft: 7

Artikel: Archives photographiques
Autor: Grimm, Thomas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-524833>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Archives photographiques.

On a dit très justement que la photographie joue, à l'égard du monde extérieur et du monde physique qui nous entoure, un rôle semblable à celui de l'écriture.

Par l'écriture, la pensée est fixée; elle prend une forme qui lui permettra de renaître dans une autre intelligence telle qu'elle avait été conçue à son origine.

Par la photographie, les images de phénomènes sont fixées et les générations qui nous suivront pourront assister aux mêmes manifestations visuelles que si les phénomènes se passaient sous leurs yeux.

Ne sera-t-il pas loisible, en effet, à nos descendants de s'offrir à leur gré, grâce au cinématographe, sans parler des photographies ordinaires, le spectacle de notre vie actuelle et d'assister à la représentation saisissante, animée, de n'importe quelle scène publique ou privée de notre époque, que le photographe aura à jamais fixée sur ses plaques?

La photographie, avec ses applications et ses progrès, noue de plus en plus la chaîne des phénomènes à travers les temps, comme l'écriture noue la chaîne des pensées et des sentiments; elle est à la vue ce que l'écriture est à la pensée. Et s'il y avait une différence à faire, elle serait peut-être à l'avantage de la photographie, car l'écriture retient toujours dans son expression une part de

convention dont la photographie est affranchie : et tandis que l'écriture est obligée d'emprunter un langage particulier, la photographie parle la langue universelle.

Aussi n'est-il point surprenant qu'il se soit trouvé un certain nombre d'esprits distingués pour penser que la photographie, comme l'écriture, devait avoir ses bibliothèques et que le moment est venu de se préoccuper de la conservation des documents dus à la photographie.

C'est ainsi que M. Liégard, de la Société caennaise de photographie, a fait au dernier congrès des sociétés savantes, une intéressante communication sur une idée de création d'archives photographiques. Il a insisté sur l'utilité qu'il y aurait pour la France d'organiser des collections d'épreuves photographiques pour des projections destinées à l'enseignement et pouvant circuler entre les différents centre d'instruction.

L'auteur de cette note désirerait voir créer, dans les dépôts d'archives départementales, les documents photographiques à côté des documents écrits. Il estime que les collections ainsi formées permettraient de conserver le souvenir de tous les documents intéressant, à un point de vue quelconque, chaque région.

La ville de Paris a, du reste, organisé, il y déjà plusieurs années, à la suite de propositions faites au conseil municipal par MM. Alphonse Humbert et Arsène Lopin, un service photographique qui est très bien outillé et parfaitement dirigé. Aucune rue n'est percée, aucune maison n'est démolie dans la capitale sans qu'au préalable on n'en conserve la physionomie générale ou les parties artistiques. Il est à peine besoin d'indiquer la valeur d'une telle opération ; l'histoire d'une ville est forcément incomplète si, pour la faire revivre, on en est réduit uniquement aux chroniqueurs, aux peintres et aux dessinateurs, dont les travaux sont nécessairement limités.

Mais l'œuvre la plus capitale de ce genre a été entreprise par M. le colonel Laussedat, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, assisté d'éminents collaborateurs. Nous voulons parler du *Musée des photographies documentaires*, dont M. le colonel Laussedat annonça la création à l'Académie des sciences l'année dernière.

Jusqu'à présent, on n'avait pas pris soin, d'une façon générale, de recueillir pour les classer et les conserver aux travailleurs de l'avenir les documents dus à la photographie.

Il existe bien, soit dans les collections particulières, soit dans certains musées, des photographies se rattachant à l'architecture, à la peinture, au théâtre, à l'ethnographie, etc. Mais ce ne sont là que des collections spéciales et très disséminées.

Il a paru à M. Laussedat et à ses collaborateurs que la constitution d'un musée encyclopédique, réunissant les documents photographiques ayant trait à toutes les branches des connaissances humaines, était devenue indispensable.

C'est à l'initiative individuelle qu'ils ont eu recours pour fonder leur œuvre ; ils ont créé une association « ayant pour but la fondation et l'entretien, à Paris, d'un Musée des photographies documentaires » ; c'est aux cotisations des membres de cette association qu'ils ont dû les premiers fonds nécessaires à la mise en pratique de leur idée.

La première difficulté qui s'est présentée a été celle de trouver un édifice pour recueillir une collection qui ira sans cesse en s'accroissant. Pour l'instant, l'administration du Cercle de la librairie a bien voulu mettre à la disposition du Musée documentaire son hôtel, situé boulevard Saint-Germain. Plus tard, — surtout si, comme il ne faut pas en désespérer, quelque généreux donateur s'enthousiasme pour l'idée si empoignante du nouveau musée, —

il sera possible de loger ces documents dans un centre plus vaste et mieux approprié à sa destination.

Néanmoins, une collection de ce genre ne nécessite pas un local aussi étendu qu'on pourrait le croire.

Le Musée des photographies documentaires est, en effet, bien plus une bibliothèque qu'un musée; les documents photographiques y sont non pas exposés, mais classés, répartis par casiers méthodiquement catalogués, occupant ainsi un espace infiniment moins grand que s'ils étaient étalés sur une face plane. Une classification bien comprise, fort analogue du reste à celle employée dans les bibliothèques, a été établie et comporte un cadre assez large pour que tout document susceptible d'être reçu puisse être placé et catalogué dès son entrée dans la section convenable.

Pour donner une idée de cette classification, elle comprend d'abord vingt-cinq grandes sections : *Philosophie, Droit, Religion, Sciences morales et politiques, Sciences militaires, Sciences occultes*, etc., qui se subdivisent elles-mêmes en plus ou moins de branches suivant la section. Il est certain, par exemple, que la philosophie et la littérature ne peuvent guère fournir que les portraits des philosophes et des littérateurs célèbres, tandis que les sciences naturelles et la géographie formeront une partie très importante de la collection.

* * *

C'est encore sur l'initiative individuelle que les fondateurs du Musée documentaire comptent pour augmenter son patrimoine photographique. Naguère encore, au dernier congrès des Sociétés savantes, M. Léon Vidal, s'est adressé à tous les photographes, les priant chaleureusement d'envoyer toutes sortes d'épreuves au bureau du Musée documentaire. Nul doute que cet appel ne soit

entendu, car, outre que le nouveau musée sera un véritable monument élevé à la photographie, il est appelé à rendre les plus grands services aux savants, aux artistes, aux historiens, à tous ceux dont les études exigent la consultation de nombreux documents.

Enfin, songe-t-on à tout ce que nous pourrions savoir sur les civilisations antiques si elles avaient connu la photographie, et pensez-vous qu'il serait banal d'assister encore aujourd'hui à la construction des pyramides, aux jeux olympiques ou au triomphe de César?

Eh bien! un jour viendra où nous serons à notre tour des anciens, et où nos faits et gestes offriront sans doute un prodigieux intérêt à ceux qui viendront après nous.

Dès lors, comment ne pas s'intéresser et même se passionner pour une œuvre destinée à renseigner nos petits-neveux sur leurs prédecesseurs et pour ainsi dire à perpétuer la vie.

Thomas GRIMM.

(*Moniteur.*)

